

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
21/05/2024

Date d'affichage
21/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlene, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D11_05_2024

Objet : D11_05_2024 INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le Département de la Vendée organise, en partenariat avec les Communes, des Interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire (I.M.S.) dans les écoles élémentaires.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, le Département ne participe plus financièrement aux interventions mais continue d'apporter une aide organisationnelle aux collectivités qui souhaitent maintenir ces interventions.

La Commune de Sèvremont a depuis maintenu les I.M.S à sa charge financière avec l'aide organisationnelle du Département (recherche d'intervenants qualifiés, recensement des besoins des écoles, répartition des intervenants sur le territoire, habilitation de l'Education Nationale, préparation des contrats, élaboration des plannings et contrôle pédagogique des intervenants, etc.) dans toutes les écoles de Sèvremont qui en ont fait la demande.

Toutefois les Communes peuvent limiter librement le nombre de classes bénéficiaires de ces interventions. Cette possibilité permet aux Communes à la fois de maîtriser le volume budgétaire consacré à cette action et de concentrer celle-ci sur les classes qui manifesteraient le plus de motivation pour inclure ces interventions dans leur projet pédagogique d'année.

La Commune de Sèvremont a également passé une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés par les collectivités territoriales dans les écoles élémentaires publiques (délibération D09.01.2020 – CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES).

La Commune peut proposer ses propres intervenants mais ceux-ci doivent obligatoirement être agréés par l'Inspecteur d'Académie en regard de leurs qualifications ou de leurs statuts ainsi que de leur honorabilité.

L'aide organisationnelle du Département s'inscrit dans le cadre suivant :

- Il s'agit d'interventions en musique et en danse pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2), à raison de **8 séances d'une heure par classe sur l'année scolaire**, uniquement sur temps scolaire et en présence de l'enseignant responsable de la classe.
- Ces interventions font l'objet d'une rémunération brute minimum appliquée aux intervenants de à laquelle il conviendra d'ajouter les charges sociales payées par la collectivité :
 - * 30 € par heure (pour les interventions à moins de 30 km du domicile de l'intervenant,
 - * de 33.40 € par heure (pour les interventions à plus de 30 km du domicile de l'intervenant – Majoration de 3.40 €).
- Les interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De reconduire les interventions musique et danse dans les conditions précitées pour l'année scolaire 2024-2025 sur la Commune de Sèvremont,
- De fixer le budget de ces interventions à 6 000 € pour 2024-2025,
- De solliciter un accompagnement du Conseil Départemental pour l'organisation des interventions.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

